Paris, le jeudi 24 mai 2018 - SOS Médecins France a pris connaissance avec intérêt du travail de M. Thomas Mesnier qui a le mérite de rassembler des données et de mettre l'accent sur l'importance de la prise en charge des soins non programmés.

SOS Médecins France attire l'attention des auteurs et de Mme La Ministre de la Santé sur un rapport qui remettrait en cause ce qui fonctionne au profit de systèmes séduisants sur le papier mais qui ne fonctionnent pas dans la réalité.

« Ne risque-t-on pas de remettre en cause un système qui gère efficacement 31 millions d'appels par an (25 millions pour le 15 et 6 millions pour SOS Médecins) ? » souligne Pierre-Henry Juan, Président de la Fédération SOS Médecins France.

Sur la complémentarité des acteurs

Les professionnels de SOS Médecins France sont choqués et surpris de la teneur du paragraphe 3.4 qui suggère que
« la présence de SOS Médecins surtout dans les grandes agglomérations peut entrainer un désengagement des médecins libéraux »
dans la prise en charge des soins non programmés et de la permanence des soins.

Cette affirmation postule que les généralistes libéraux sont démobilisés par rapport aux soins non programmés. Or il s'avère que les médecins généralistes ont une activité tendue en continue et que cependant, d'après le rapport lui-même, 10% des actes réalisés par ces mêmes médecins généralistes sont non programmés.

Dès lors, le rapport aurait dû souligner la complémentarité essentielle de SOS Médecins avec les acteurs publics et libéraux dans la chaîne des Soins non Programmés et des Urgences, qui loin de désengager les médecins libéraux permet au contraire de soulager le dispositif en terme de
régulation, de gardes, de visites et de consultations
rapides.

Sur le numéro unique

Concernant le numéro unique, SOS Médecins France a du mal à comprendre la proposition de M. Thomas Mesnier. En effet, grâce à l'interconnexion, le 15 et SOS Médecins peuvent d'ores et déjà basculer automatiquement le patient qui appelle, après régulation et qualification de la demande.

Le point est de savoir si le numéro d'accès direct de SOS Médecins, connu et utilisé par des millions de français doit être supprimé, ceci alors qu'une grande partie de ses appels n'a nul besoin d'aller encombrer le 15.

SOS Médecins France demande la clarification des modalités de cette proposition, en particulier au sujet du maintien d'un accès direct à ses services et ceci 24h/24. Faute de quoi, ce rapport remettrait gravement en cause l'ensemble des acteurs libéraux de l'offre de soins en PDSA et en continuité des soins.

SOS Médecins France appelle à une meilleure prise en compte de la réalité telle que nous l'avons présentée lors de nos auditions : au-delà d'une réponse téléphonique les efforts doivent porter sur les soins effectifs.

<u>Pour rappel :</u>

SOS MÉDECINS FRANCE est le premier réseau d'urgence et de permanence de soins en France :

- 6 millions d'appels traités
- 4 millions de dossiers médicaux ouverts
- 2,5 millions d'interventions à domicile ou de consultations
- Un millier de médecins urgentistes
- 62 associations réparties sur le territoire (métropole et outre-mer)

- 70 % de la couverture libérale de permanence de soins en milieu urbain et péri-urbain
- Une disponibilité des équipes 24 heures sur 24
- 60 % des actes réalisés la nuit, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés